

Communiqué de Presse

Rouen, le 6 mai 2020

Covid-19 : comment transmettre des documents à la CPAM Rouen-Elbeuf-Dieppe et à la CPAM du Havre?

Le dépôt de document en ligne

Afin de faciliter l'instruction des dossiers, les CPAM de la Seine-Maritime proposent aux assurés, le temps de la crise Covid-19, de transmettre en ligne certains justificatifs depuis ameli.fr :

[Pour les assurés qui dépendent des circonscriptions Rouen-Elbeuf-Dieppe](#)

[Pour les assurés qui dépendent de la circonscription du Havre](#)

Ce site permet de transmettre des pièces justificatives de demande de prestations ciblées (au format PDF*) :

- les arrêts de travail ;
- les certificats médicaux d'accident du travail / maladie professionnelle ;
- les rentes Accidents du travail ou maladie Professionnelle ;
- l'invalidité ;
- la demande de complémentaire santé solidaire ;
- la demande d'aide médicale état ;
- la demande d'aide action social ;
- le retour de l'étranger.

Les assurés doivent impérativement conserver les documents originaux (format papier).

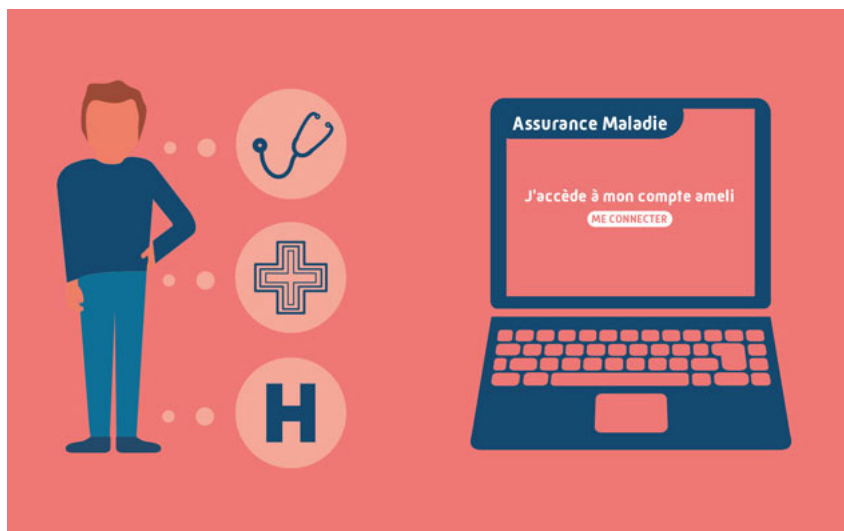
*Pour transmettre les documents au format PDF, il suffit de télécharger l'application dédiée gratuitement depuis [Android](#) et [iOS](#).

Le compte ameli pour toutes les autres demandes

Pour les autres demandes ou démarches, les assurés sont toujours invités à utiliser le [compte ameli](#).

Accessible 24h/24 et 7j/7, le compte ameli permet de :

- suivre ses remboursements de soins ;
- suivre ses délais de paiements des indemnités journalières ;
- obtenir une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières ;
- actualiser une information personnelle (téléphone, adresse e-mail, adresse postale, coordonnées bancaires...) ;
- déclarer la perte ou le vol d'une carte Vitale et commander une carte ;
- interroger amelibot (le chatbot de l'Assurance Maladie, qui répond à toutes les questions et guide les assurés dans les démarches en ligne) ;
- poser une question par e-mail.



A propos de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Maritime

Acteurs majeurs de la protection sociale du Département, les CPAM de Rouen-Elbeuf-Dieppe et du Havre sont des organismes de droit privé exerçant une mission de service public. Elles protègent plus d'un million d'assurés (respectivement par caisse : **721 400 et 369 151 bénéficiaires**) contre la maladie et les accidents du travail / maladies professionnelles. Leurs principales missions sont de garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, accompagner chacun dans la préservation de sa santé et améliorer l'efficacité du système de santé.

Pour cela, elles s'appuient sur l'expertise de **1 019 collaborateurs**, répartis sur l'ensemble de département qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé pour tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

Contact presse :

Frédérique GOHEL - 07.63.14.72.79 - frederique.gohel@assurance-maladie.fr



[Suivez notre actualité sur Twitter](#)



[Rejoignez notre page entreprise sur LinkedIn](#)



[ameli.fr](https://www.ameli.fr), l'Assurance Maladie en ligne